

Inscription scolaire 2024-2025

Pour les enfants nés en 2021 et les nouveaux arrivants, le service Enfance et Jeunesse de la mairie procédera aux inscriptions du **lundi 8 janvier au vendredi 9 février 2024**.

Les demandes d'inscriptions devront être transmises en main propre au service Enfance-Jeunesse par l'un des responsables légaux.



Afin de procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez fournir les documents suivants:

- Pièce d'identité des responsables légaux
- Copie du livret de famille
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Attestation de la Caisse d'Allocations familiales stipulant votre numéro d'allocataire
- 1 Photographie d'identité de votre enfant
- **En cas d'hébergement** : l'hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur accompagné d'une copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **En cas de séparation ou de divorce** : fournir une photocopie de l'extrait de jugement (si vous possédez ce document) ainsi qu'un courrier des deux parents acceptant la scolarisation sur la commune.

Toute inscription faisant l'objet d'une dérogation (enfants extérieurs à la commune ou modification de la carte scolaire) devra être soumise par courrier adressé à Mme Nathalie JOLLY, adjointe à l'Enfance-Education, dans les mêmes délais. La commission d'attribution se réunira courant avril 2024.

Documents

[Formulaire d'inscription scolaire 2024-2025](#)